

AVIS

Aux populations des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains :

Les citoyens et citoyennes ainsi que les représentants d'organismes sociocommunautaires et socioéconomiques intéressés à devenir membres du comité consultatif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont invités à participer à l'assemblée publique d'élection des membres :

Le 9 juin 2026 à 19 heures
Au siège social de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
2090, rue Cherrier à Saint-Hyacinthe

Lors de cette assemblée, il y aura élection de six postes de membres du comité consultatif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains dont le mandat consiste à :

- a) *conseiller la Régie, au besoin, sur les attentes des citoyens en matière de gestion intégrée des matières résiduelles ;*
- b) *répondre aux demandes d'avis de la Régie, le cas échéant, concernant les avenues de solutions en matière de gestion intégrée des matières résiduelles.*

Les personnes désirant siéger à titre de membre du comité doivent répondre aux conditions suivantes :

- a) *être résidentes à l'intérieur des limites des municipalités membres de la Régie;*
- b) *être âgées de dix-huit ans et plus;*
- c) *accepter d'œuvrer bénévolement au sein du comité;*
- d) *manifester un intérêt général pour la gestion des matières résiduelles et pour les questions relatives à la protection de l'environnement;*
- e) *n'être liées d'aucune façon comme consultant ou promoteur dans le domaine environnemental ou celui de la gestion des matières résiduelles;*
- f) *ne pas être membre du conseil de l'une des municipalités membres.*

Pour toute information concernant cette élection, vous pouvez téléphoner au bureau de la Régie, au numéro 450 774-2350.